

ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE H / F
Discipline hautbois

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), recrute pour son conservatoire à rayonnement intercommunal Musique et Danse (25 professeurs, 550 élèves), un assistant d'enseignement artistique H / F, discipline hautbois à hauteur de 50 % d'un temps complet en remplacement d'un professeur en congé maladie.

Les candidatures accompagnées des diplômes, des deux derniers entretiens professionnels et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique, sont à adresser à :

**Monsieur le Président - Espace Communautaire Lons Agglomération
Direction des Ressources Humaines - 4 avenue du 44ème RI - 39000 LONS-LE-SAUNIER**

DÉFINITION DU POSTE

◆ **MISSION, CADRE, CONTEXTE DU POSTE**

Sous l'autorité du directeur du conservatoire, vous serez chargé(e) notamment des missions suivantes :

- Enseignement du hautbois (8h)
- Direction pratiques collectives cordes et vents cycle 1 et cycle 2 (2h)
- Organisation et suivi des études des élèves
- Contrôle continu des élèves
- Conduite de projets pédagogiques, artistiques et culturels à dimension collective

◆ **PRISE DE POSTE ET JOURS DE COURS**

- Dès que possible et jusqu'au 14 avril 2023
- cours le(s) mercredi(s) et jeudi(s)

PROFIL DU CANDIDAT

◆ **CADRE STATUTAIRE**

- Catégorie B – Filière culturelle – Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique
- Recrutement dans le cadre du remplacement d'un agent en arrêt maladie
- Poste à temps non complet (10 heures/semaine, 50 % d'un temps complet)

◆ **PRÉREQUIS**

- Titulaire du Diplôme d'État ou équivalent

COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

◆ **COMPÉTENCES TECHNIQUES**

- Expérience souhaitée
- Bonne connaissance et prise en compte des publics (enfants, adolescents et adultes)

◆ **QUALITÉS**

- Rigueur et sens de l'organisation indispensable
- Capacité d'innovation et d'adaptation
- Disponibilité, autonomie
- Ponctualité, sens de la hiérarchie
- Organisé(e), excellent relationnel, sens du service public.

SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire échelon 1 du grade d'Assistant Enseignement Artistique
- Caisse d'Action Sociale

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emploi correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.